

ARRÊTÉ

Le Ministre des Affaires culturelles

- VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67-1174 du 28 décembre 1967 ;
- VU le décret n° 69-607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5-1 de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des Sites ;
- VU la loi du 12 avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9 ;
- VU le décret du 24 juillet 1959 portant organisation du Ministère des Affaires Culturelles ;
- VU le décret du 9 février 1968 portant application du décret du 7 février 1959 modifié, relatif au camping, et notamment les articles 2 et 6 ;
- VU l'avis donné le 15 juillet 1970 par le Conseil Municipal de SAINT PIERRE LA FEUILLE ;
- VU la délibération du 14 octobre 1970 de la Commission des Sites, Perspectives et Paysages du département du LOT ;

ARRÊTÉ

Article 1er - Est inscrit sur l'Inventaire des Sites pittoresques du département du LOT l'ensemble formé sur la commune de SAINT PIERRE LA FEUILLE par le château de Roussillon et ses abords et délimité comme suit en partant du Nord et dans le sens des aiguilles d'une montre :

- par le chemin de Saint Pierre aux Pougens depuis la R.N. 20
- le chemin des Pougens à Bellefonds jusqu'au chemin des Pougens à Larroque des Arcs

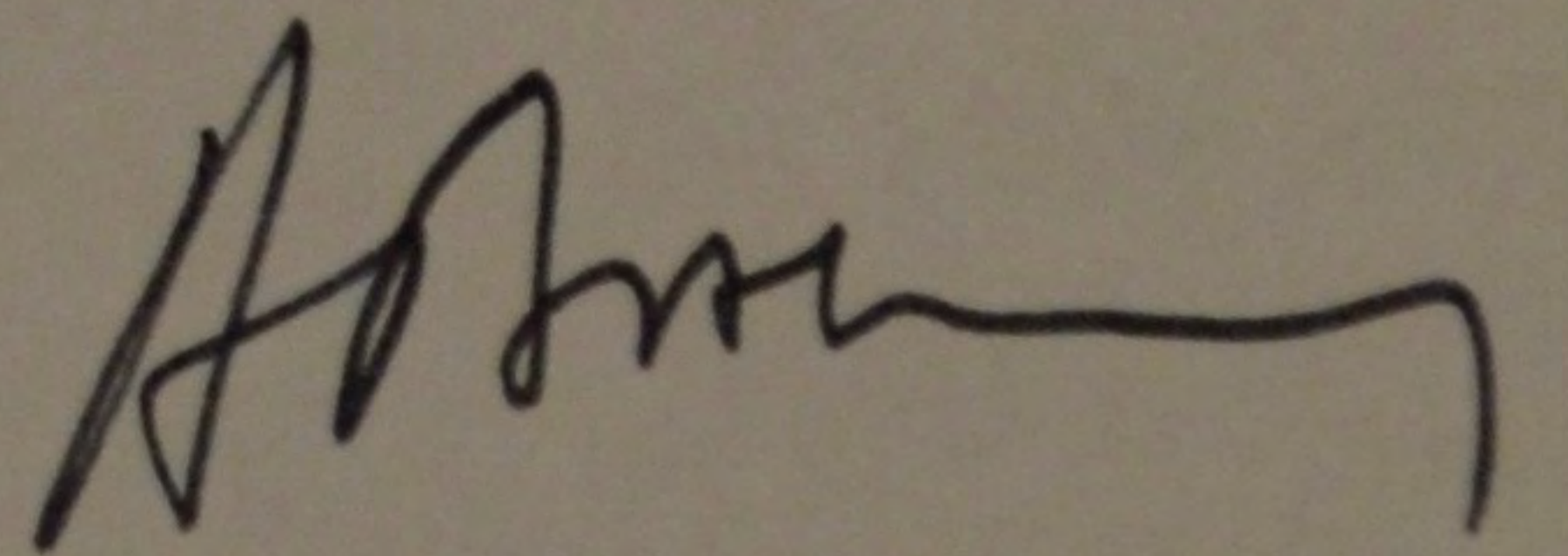
- le chemin des Pougens à Larroque des Arcs
- le C.V.O. de Saint Pierre la Feuille à Larroque des Arcs jusqu'au chemin de Carcavy à Curade
- chemin de Carcavy à Curade
- chemin du Pey à la Combe du Gay
- chemin de Saint Pierre au Pey
- la R.N. 20 de Paris à Toulouse jusqu'à sa rencontre avec le chemin de Saint Pierre aux Pougens (Point de départ).

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département du LOT aux Maires de la commune de SAINT PIERRE LA FEUILLE et aux propriétaires intéressés, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à PARIS, le 10 DEC 1971

Pour le Ministre et par délégation :

Le Directeur de l'Architecture

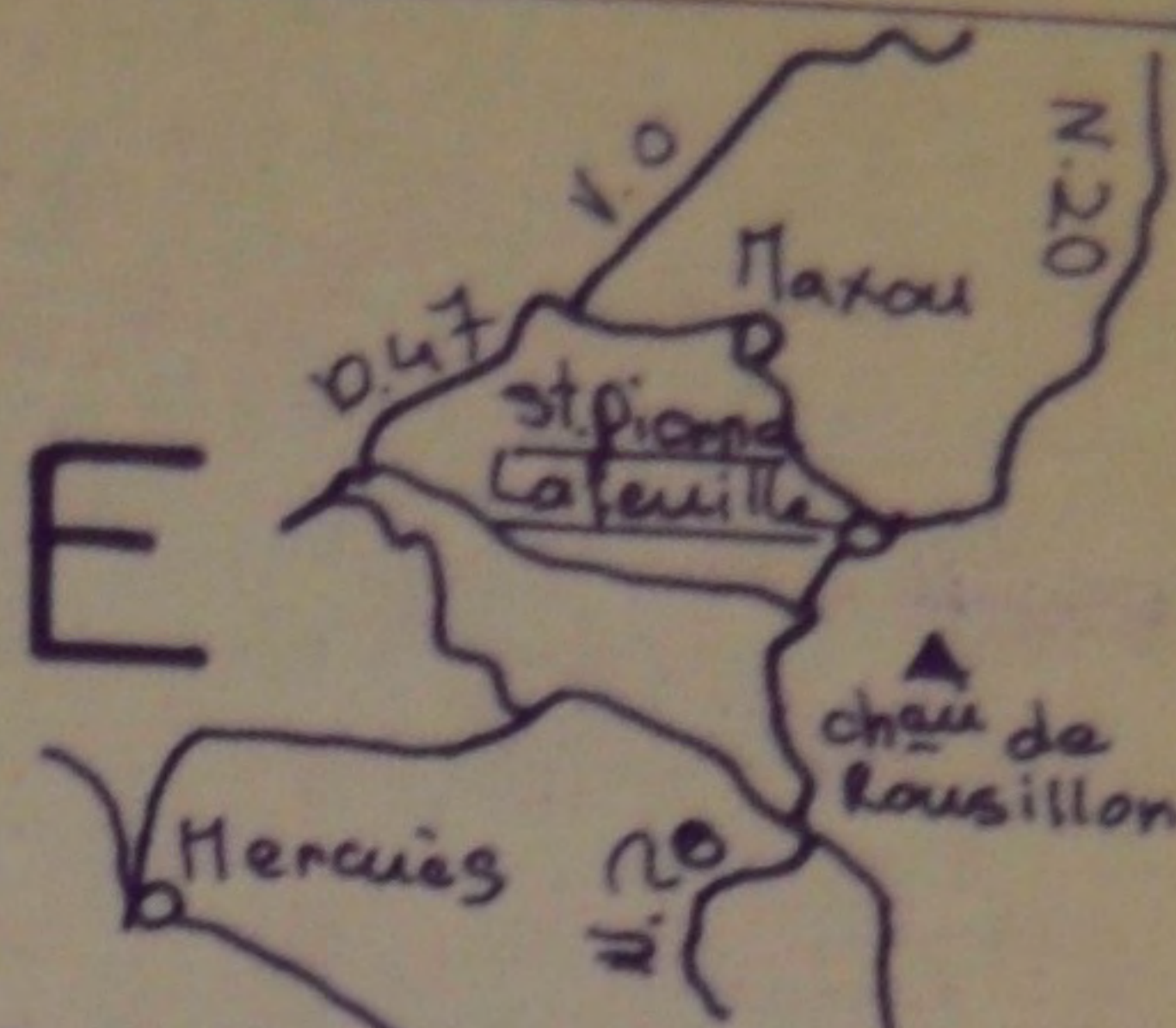


Alain BACQUET


SAINT-PIERRE-LAFEUILLE

ARRONDI^S CAHORS
CANTON: CATUS

LE CHATEAU DU ROUSSILLON ET ABORDS.



Michelin au 200.000^e, N° 79, PLI 8



Echelle: 1/10000

partie Inscrite

Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département du Lot l'ensemble formé sur la commune de Saint-Pierre Lafeuille par le château du Roussillon et ses abords et délimité comme suit en partant du Nord et dans le sens des aiguilles d'une montre:

- par le chemin de St-Pierre aux Pougens depuis la R.N.20 - le ch. des Pougens à Bellefonds jusqu'au chemin des Pougens à Larroque des Arcs - Le chemin des Pougens à Larroque des Arcs
- le C.V.O. de St-Pierre la feuille à Larroque des Arcs jusqu'au ch. de Carcavy à Curade -
- Chemin du Pey à la Combe Du Gay - chemin de St-Pierre au Pey - la R.N.20 de Paris à Toulouse jusqu'à sa rencontre avec le chemin de St-Pierre aux Pougens (point de départ)/

(Arrêté du 10 Décembre 1971.)